

DROIT PENAL DES AFFAIRES

Problématique : Quel rôle joue le droit pénal dans le monde des affaires et de qu'elle façon assure-t-il la sécurité et la rapidité dans ce monde évolutif ?

INTRODUCTION

Qu'est-ce que le droit des affaires ?

Pourquoi un droit des affaires ?

Notion de droit pénal des affaires

Première partie : Le rôle de la pénalisation des affaires

Le droit des affaires répond essentiellement aux attentes et exigences du monde des affaires. Or les principales caractéristiques du droit des affaires sont la rapidité et l'efficacité.

L'efficacité est assurée en grande partie par des règles qui tendent à assurer la sécurité dans le monde des affaires, alors que la rapidité de l'évolution du monde des affaires exige un suivi permanent.

Chapitre I : Organisation de la sécurité des transactions

La sécurité du monde des affaires est organisée à travers une répression qui produit un double effet ; répressif et dissuasif.

Section I : Le rôle répressif du droit pénal des affaires

La sanction est-elle nécessaire pour faire appliquer une règle de droit ?

Section II : Le rôle dissuasif du droit pénal des affaires

L'effet dissuasif de la sanction puisse-t-elle être très sévère, peut-il jouer un rôle dans le monde des affaires ?

Chapitre II : Suivi de l'évolution du monde des affaires

Dans ce cadre, un constat doit être fait et concerne l'esprit des lois qui sont promulguées dans un espace-temps très particulier pour régir des situations qui lui sont contemporaines, d'où une nécessité d'instaurer des nouvelles règles à chaque fois que l'évolution et la modernité l'impose.

Section I : Impuissance des règles traditionnelles

Les règles traditionnelles quoique élaborées d'une manière très générale pour envelopper les évolutions possibles à un moment donné, demeurent toutes impuissantes face à la modernité.

Section II : Exemple du commerce électronique

La problématique de la nécessaire sécurisation du commerce électronique pour assurer son essor, est actuellement posée et il y a des pays qui ont essayé d'appliquer les infractions traditionnelles dans ce domaine, alors que des organisations internationales ont essayé de créer des nouvelles règles dans la mesure où le commerce électronique est par définition transfrontalier.

Deuxième partie : Le dispositif de la pénalisation des affaires

Le dispositif du droit pénal des affaires est constitué d'un ensemble de règles communes empruntées au droit pénal général, ainsi que d'un ensemble de règles nouvelles créées spécialement pour former un dispositif particulier aux affaires.

Chapitre I : Le corps de règles communes

Il s'agit des infractions du droit commun appliquées au droit des affaires.

Section I : Escroquerie

Il s'agit de passer en revue les éléments constitutifs de l'escroquerie et autres tremperies, ainsi que leurs sanctions.

Section II : Abus de confiance

Il s'agit de passer en revue les éléments constitutifs de l'abus de confiance et autres appropriations illégitimes, ainsi que leurs sanctions.

Chapitre II : le corps de règles spécifiques

Dans ce cadre, il faut traiter des infractions spécifiques au droit des affaires, en mettant l'accent spécialement sur les infractions relatives aux modes de paiement, comme par exemple le chèque, ainsi que sur les infractions liées au monde de la bourse.

Section I : Le droit pénal du chèque

Tout en citant la majeure partie des infractions qui tournent autour du chèque, il s'agirait d'étudier en particulier l'infraction du chèque sans provision, dans la mesure où elle est la plus courante.

Section II : Le droit pénal boursier

Dans cette section, il s'agit de bien présenter l'ensemble des infractions boursières, et de mettre l'accent sur une infraction très importante qui est le délit d'initié.

Conclusion :

Une parenthèse est à ouvrir en fin et concerne le dispositif de sanction des infractions commises dans le cadre de l'internet. Le dispositif actuel suffit-il à prendre en charge la sanction de toutes les infractions qui peuvent être commises ou faut-il en créer des nouvelles ?